



Mon patron m'impose mes congés en juillet et moi je les veux en a

Par **miedico**, le **16/02/2009** à **19:45**

bonsoir ,voilà mon mari qui travaille dans la même entreprise depuis 20 ans a déposé ses congés comme prévoit la loi,mais j'ai mis q'une seule date en aout et le patron vient de me faire venir dans son bureau pour me dire que aout c'est pas possible. alors que j'ai déposer ma demande dans les delai. a-t-il le droit de mes les imposer en juillet.merci de me repondre c'est tres important

Par **Visiteur**, le **16/02/2009** à **20:35**

bonsoir,

si vous ne travaillez pas dans la même entreprise, oui il a le droit...

c'est l'employeur qui fixe la date des congés

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/conges-absences-du-salarie/conges-payes.html>

Par **miedico**, le **16/02/2009** à **22:45**

mais là je parle au nom de mon mari,c'est pour lui que j'ai poser la question,le patron a-il le

droit de lui imposer ses dates a lui. moi je ne travaille pas dans la même société

Par **Visiteur**, le **17/02/2009** à **09:27**

bonjour,

je recommence :

si votre mari ne travaille pas dans la même entreprise que vous, oui son patron a le droit....

Par **julius**, le **17/02/2009** à **12:34**

Bonjour,

Quel est la taille de votre entreprise ?

En fonction de la taille , il y a un calendrier des départs soumis aux représentants du personnel.

Sinon , comme le dit Carry , [s]c'est l'employeur qui décide de l'ordre des départs.[/s]
Il a tout à fait le droit de refuser cette période (le salarié propose , l'employeur dispose).

En revanche , vous pouvez simplement par courrier lui demander l'ordre des départs en vacance , pour savoir qui par en juillet , qui part en Août.C'est une obligation de la part de l'employeur d'informer de l'ordre des départs (si il souhaite l'imposer).